



Information Adhérents

Le 10 Mars 2020

Information Prévention

Urgences : Les premiers secours

Les premiers secours doivent toujours être étroitement liés à l'organisation générale de la prévention, car ils ne constituent qu'une toute petite partie de l'ensemble de l'assistance médicale apportée aux travailleurs.

En pratique, la manière dont ils sont administrés dépendra, pour une large part, des personnes présentes au moment de l'accident, qu'il s'agisse de collègues de travail ou d'un personnel médical compétent. Cette intervention immédiate doit être suivie, si besoin est, de soins médicaux spécialisés.

Le code du travail précise que l'employeur a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (art. L 4121-1).

L'employeur doit donc veiller à ce que les lieux de travail soient équipés d'un matériel de premier secours adapté à la nature des risques de l'entreprise. Le médecin du travail, conseiller de l'employeur et des salariés, est compétent pour définir les modalités d'intervention adaptées aux situations accidentelles pouvant survenir dans l'entreprise (art. R 4224-14)

Les pages suivantes précisent les premiers secours à apporter en cas de malaise, plaie, brûlure..., la conduite à tenir en cas d'accident ou de malaise et le contenu de la boîte de secours (source : Médecine du travail)

Contact :

Le Boulanger Charles

charles.le.boulanger@fnsa-vanid.org

PREMIERS SECOURS

Malaise :

Mettre la victime au repos.
Observer l'état apparent de la victime (pâleur, sueurs,...) et l'interroger :
Où avez-vous mal ? Depuis combien de temps ? Est-ce la 1^{ère} fois ?
Prenez-vous des médicaments ?
Alerter le 15 et surveiller la victime (la couvrir, lui parler...).
Ne rien donner sans avis médical, ni à boire ni à manger.

Plaie simple :

Désinfecter la plaie à l'eau et au savon ou avec du désinfectant incolore.
Protéger à l'aide d'un pansement.

Brûlure :

Refroidir immédiatement à l'eau tempérée courante pendant 15 à 20 minutes.
Selon l'étendue ou la gravité, appeler le 15.

Brûlure Thermique

Ne pas déshabiller
Recouvrir d'une compresse stérile.

Brûlure Chimique

Sauf s'ils collent à la peau,
ôter avec des gants les vêtements imbibés de produits chimiques.

Autres situations :

Accidents électriques

Couper le courant et donner l'alerte le plus rapidement possible.
Selon la gravité de l'accident, appeler le 15 le plus rapidement possible.

Saignement de nez spontané

Après s'être mouché vigoureusement, pencher la tête en avant tout en comprimant fortement les 2 narines.
Maintenir pendant 10 minutes. Alerter si le saignement persiste ou se répète.

Saignement de nez secondaire à une chute ou à un coup

Ne pas comprimer.
Appeler immédiatement le 15.
Mettre la victime au repos.

POUR TOUTE AUTRE URGENCE

Alerter le 15 et suivre les consignes données par le régulateur.
Rassurer et surveiller la victime.

EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE

> ALERTER

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU (15) - Pompiers (18) - N° EUROPEEN (112)

Urgences spécialisées

Centre antipoison 01 40 05 48 48

Urgences mains 01 56 09 30 00

Préciser :

- Les coordonnées de l'appelant
- Le lieu précis de l'accident / malaise
- Le type d'accident (coupure, chute,...)
- Le nombre et l'état des victimes
(conscience, respiration, saignement...)

**NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER - APPLIQUER LES CONSIGNES DONNÉES - ORGANISER L'ARRIVÉE DES SECOURS :
libérer les accès, accueillir les secours**

> SECOURIR

Faire appel au(x) secouriste(s) en premier lieu

Utiliser des gants jetables en vinyle pour les soins

BOÎTE DE SECOURS



Il est déconseillé d'avoir des médicaments dans la boîte de secours.

Composition conseillée, à compléter selon la nature des risques et la taille de votre entreprise, avec avis de votre Médecin du Travail :

- Savon liquide
- Désinfectant incolore de type CHLORHEXIDINE
- Bandes de gaze extensibles
- Rouleau adhésif médical
- Compresses stériles en conditionnement individuel
- Pansements auto-adhésifs
- Sérum physiologique en dose individuelle (rinçage oculaire)
- 1 couverture de survie isothermique
- Gants en vinyle à usage unique
- Pince à échardes
- Ciseaux à bouts ronds

La trousse de secours doit être facilement accessible, sous la responsabilité d'une personne pour la gestion de son contenu et des dates de péremption.